

Image not found or type unknown



Obligations alimentaires pour peronnes âgées

Par **martin**, le **04/11/2009** à **14:45**

Bonjour, peut on etre obligé alimentaire pour ma mère et ma belle mère, ? sur 5 enfants 1 de mes frères refuse de payer (il ne paye pas l'impôt sur le revenu) qui va payer ? si on doit passer devant le juge faut il payer es honoraires ? de celui ci merci de me répondre le montant de l'obligation est de 132e pour ma belle mère 2 obligés et de 633e pour 5 obligés